

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.10205 - ORANGE / CDC / EDF / OC

SECTION 1.2

Description de la concentration

Le 20 juillet 2021, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du Règlement n° 139/2004 d'un projet de concentration par lequel la Caisse des Dépôts et Consignations (« **CDC** »), EDF S.A. (« **EDF** »), et Orange S.A. (« **Orange** ») acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), le contrôle conjoint d'Orange Concessions S.A.S. (« **OC** »), société récemment créée et actuellement exclusivement contrôlée par Orange. La concentration proposée se fera par le biais d'un achat d'actions par l'intermédiaire d'un véhicule d'investissement contrôlé conjointement par la CDC et EDF.

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

- S'agissant d'**Orange**, société anonyme de droit français ayant son siège social à Paris, France : société de communications électroniques, de contenu, de cybersécurité et de services financiers mobiles. Orange est active dans les télécommunications fixes aussi bien sur les marchés de gros que sur les marchés de détail, ainsi que dans le déploiement et l'exploitation de réseaux de télécommunication haut débit en France ;
- S'agissant de la **CDC**, établissement spécial de droit français dont le siège social se situe à Paris, France : missions d'intérêt général (dépôts sur les livrets d'épargne qui financent le logement social locatif et le renouvellement urbain, consignations et dépôts réglementés, retraites et trésorerie de la Sécurité sociale) et activités ouvertes à la concurrence dans les secteurs de l'environnement, l'immobilier, les services et l'investissement et le capital investissement ;
- S'agissant d'**EDF**, société anonyme de droit français ayant son siège social à Paris, France : production et vente en gros d'électricité, négoce, transport, distribution et fourniture d'électricité, vente en gros et au détail de gaz, ainsi que fourniture de services énergétiques en France et à l'étranger ;
- Concernant **OC**, société par actions simplifiée à associé unique de droit français ayant son siège social à Paris, France : concevoir, déployer et exploiter, dans les zones à faible densité, des réseaux d'initiative publique de télécommunications haut débit en France et commercialiser des services d'accès à internet sur les marchés de gros exclusivement.